

L'heure d'été approche !



Dans la nuit
du samedi 25 mars au
dimanche 26 mars 2023

Mars 2023

PREMIÈRE ACTION ÉCOCITOYENNE de BELLEVIGNE-les-CHÂTEAUX "NETTOYONS la NATURE"



Rendez-vous le **mardi 18 avril à 14h30**, place de la Paleine à Brézé

Ensemble pour protéger la nature (en famille, adultes et enfants).

Sur un parcours d'environ 3 km et d'une heure environ.

Chacun s'équipera de vêtements clairs à haute visibilité (jaune ou orange) et de gants de protection.

La commune fournira des sacs pour les déchets.

Merci à tous ceux qui par cette action rendront la nature plus propre et plus saine.

Deux autres actions seront programmées sur Chacé et Saint Cyr-en-Bourg.

Maladies dues aux pollutions par les déchets

Allergies, cancers, modifications des chromosomes, malformations,...

La longue vie des déchets abandonnés dans la nature

Cigarette sans filtre : 3 mois

Filtre de cigarette : 1 à 2 ans

Allumette : 6 mois

Mouchoir en papier : 3 mois

Journal : 3 à 12 mois

Chewing-gum : 5 ans

Briquet plastique : 100 ans

Gobelet plastique : 100 à 1000 ans

Sac plastique : 100 à 1000 ans

Canette de boisson : 10 à 100 ans

Pelure de fruit : 3 à 6 mois

Verre : 4000 ans

ANJOU VÉLO VINTAGE à CHACÉ et SAINT CYR-en-BOURG APPEL aux BÉNÉVOLES

La commune de Bellevigne-les-Châteaux accueillera la grande fête d'ANJOU VÉLO VINTAGE.

Deux sites : place du Collier à Chacé et à la Bouchardière à Saint Cyr-en-Bourg.

L'organisation demande de nombreux bénévoles. Dès aujourd'hui vous pouvez vous faire connaître et vous inscrire. Si vous êtes jeunes ou moins jeunes, femmes ou hommes, de Bellevigne-les-Châteaux ou non, nous vous réservons le meilleur accueil.

Deux numéros : pour Chacé : **06 66 76 14 39** / pour Saint Cyr-en-Bourg : **06 08 34 49 60**

(vous pouvez laisser un message, nous prendrons contact)

Anjou Vélo
Vintage
La rando vélo rétro

Les frères DUCHEMIN vous invitent sur un parcours entre vignes et clos de tuffeau passant par Chacé et Saint Cyr-en-Bourg, 35 km. Quelques découvertes à faire en route : la route des vins, une balade souterraine chez Robert & Marcel, des domaines viticoles, la maison forte de la Bouchardière (XII^{ème} siècle).

www.anjou-velo-vintage.com

INSCRIPTION pour la RENTRÉE PROCHAINE à l'ÉCOLE PUBLIQUE de BRÉZÉ

Porte ouverte le **vendredi 12 mai** de 17h à 19h à l'école du Chat Perché.
Les inscriptions des enfants nés en 2020 et 2021 sont ouvertes pour la rentrée prochaine.
N'hésitez pas à contacter la directrice au **02 41 51 62 18**

Le TEMPS RETROUVÉ



45 adhérents se sont retrouvés le mardi 7 février pour le traditionnel repas : le pot au feu. Ce repas-rencontre est toujours un vrai succès, car très attendu. Un plat, qui pour être savoureux, est composé de nombreux ingrédients : divers morceaux de viande et légumes. On était nombreux autour de la table. Les adhérents étaient ravis de ce repas convivial.

Le mardi 21 février, lors du goûter, nous avons fêté mardi-gras autour de crêpes et beignets fabriqués par les adhérents.

Le 30 mars, des adhérents se rendront à un spectacle « Pays du cœur pour l'Ukraine » à Longué Jumelles organisé par la fédération.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Madame Françoise MAITREAU,
Présidente : **06 87 06 64 13**

ASSOCIATION BRÉZÉ PATRIMOINE



L'Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le 10 février 2023. Deux membres nous ont rejoints. 17 adhérents partagent les projets proposés pour cette année :

- Concert par les trompes de chasse de Saumur donné le **vendredi 28 avril à 20h30** en l'église de Brézé.
- Randonnée le **dimanche 30 avril**, qui vous fera partager l'histoire de la Croix de Mission, d'après les archives de 1868, la culture de cresson dans le ruisseau de la Grandfontaine à partir de 1947, l'accès au pigeonnier du château de Grand Fond.
Les recettes de ces 2 manifestations seront attribuées à la restauration de l'église de Brézé.
- Ouverture de l'église de Brézé : par certains membres de l'association, des paroissiens et d'autres bénévoles désireux de montrer les merveilles de l'église Saint Vincent de Brézé pendant la saison estivale du **8 mai au Journées Européennes du Patrimoine 2023**.
- Promotion de la présence de BALZAC à Brézé, venu dans les années 1830 chez le notaire René-François MORICEAU.
- Entretenir le balisage de nos chemins de randonnée et de la loge de vigne du Fourneau.
- Sortie historique et conviviale vers Mauléon en Deux Sèvres.

Nous serons heureux de vous accueillir comme membre de l'association ou de vous rencontrer lors de nos manifestations.

Christilla ONILLON (Présidente) : **06 80 68 20 15**

ESPACE "Mieux Vivre en Soi" commune de Brézé

Praticienne en bien-être, psycho-émotionnel et énergétique, psychothérapeute.
Fleurs de Bach, EFT, soins énergétiques.
Accompagnements mieux-être.
Prestations pour tous, sur RDV en présence ou à distance.
Contact : **06 61 80 21 85** ou manuella.latorre@hotmail.com

FERMETURE

du tabac
le Saint Cyrien
à Saint Cyr-en-Bourg du
1^{er} mai au 8 mai 2023

LE RAGONDIN



Le ragondin est à éviter, il est porteur de maladies bactériennes particulièrement dangereuses pour l'homme et les animaux domestiques. Les risques sanitaires sont importants : la LEPTOSPIROSE (ou maladie du rat) est très dangereuse, et est une ZOONOSE (elle implique des animaux sauvages ou domestiques). Chez l'homme, une hausse du nombre de cas de leptospirose a été récemment observée en France métropolitaine, passant de 300 cas par an, à environ 600 cas depuis 2014, soit une incidence d'environ 1 cas pour 100 000 habitants par an. Le pic annuel d'incidence est observé à la fin de l'été. La maladie est souvent bénigne, mais peut conduire à l'insuffisance rénale, voire à la mort dans 5 à 20 % des cas.

Une personne en pleine forme, grâce à un système immunitaire fort s'en remettra en quinze jours, pour les plus vulnérables, cette maladie peut-être mortelle.

Cette maladie est transmissible par le biais des excréments, et de l'urine des animaux contaminés.

Les personnes à risques sont les pêcheurs, les chasseurs, les piégeurs, les agriculteurs, les éboueurs, les baigneurs et toutes les personnes utilisatrices des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Les ragondins se multiplient rapidement et doivent être éliminés régulièrement. La chasse aux ragondins à lieu toute l'année.

Les méthodes de lutte sont multiples, à commencer par le piégeage. L'usage de la cage est le plus utilisé. Chacun peut utiliser ce moyen sous certaines conditions.

Autre solution : le tir à condition d'être titulaire d'un permis de chasse en cours de validation. En milieu humide, aujourd'hui, les tireurs utilisent des balles d'acier. C'est une innovation qui permet de s'ancrer dans une démarche écologique, réduction de l'impact environnemental. Les munitions sans plomb se dégradent plus rapidement (loi sur les zones humides de décembre 2020).

Sans le piégeage, les rivières seraient envahies par les ragondins et les rats musqués qui endommagent les rives et les cultures.

NOUVELLE OBLIGATION DÉCLARATIVE pour les PROPRIÉTAIRES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les taxes d'habitation pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants, sont soumis à une nouvelle déclaration obligatoire, inscrite à **l'article 1418** du code général des impôts. Ainsi pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, ...) indiquer à quel titre vous les occupez et quand vous ne les occupez pas vous-mêmes, déclarez l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023).

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet "Biens immobiliers" de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr

En cas de besoin d'assistance, un numéro : **0 809 401 401** (service gratuit + prix d'un appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00. Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, RDV au centre des impôts ou dans l'espace France services.

APPARTEMENT NON MEUBLÉ à LOUER

Situé au 1^{er} étage et d'une surface de 67 m² environ, au 24 rue Sous l'Ormeau à Saint Cyr-en-Bourg (au-dessus des locaux de la Mairie), ce logement comprend une entrée, un débarras, une cuisine, un séjour, deux chambres, une salle de bain, un WC.

Il est précisé que l'entrée au rez-de-chaussée est commune avec les autres locataires (immeuble comprenant 2 logements).

Le loyer est de 350 € par mois avec une provision sur charges de 33 € par mois, et une régularisation sur les charges en fin d'année.

S'adresser en Mairie.

Séance du Conseil Municipal du 6 mars 2023

1°) Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 présenté par le Maire.

2°) Modification du tableau des emplois :

Considérant la démission d'un agent titulaire au grade d'adjoint d'animation non complet, suite à sa mise en disponibilité de 3 ans, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des emplois en supprimant le poste.

3°) Maison de Santé Pluridisciplinaire :

Le Conseil Municipal approuve l'échange d'une partie de la parcelle ZB 313 de 1 790 m² de vignes plantées AOC, pour un montant de 10 740 € contre une parcelle communale non plantée AOC cadastrée ZE 997 de 4 560 m², d'une valeur de 10 740 €.

4°) Groupement de commandes de fournitures d'énergie :

Afin de mutualiser les besoins et la bonne gestion des deniers publics, le Conseil Municipal décide de signer une convention avec le SIEMML pour la passation et l'exécution de marché public d'achat et de fourniture d'énergies (électricité et gaz).

5°) OGEC :

Dans le cadre du contrat d'association signé entre l'État et l'école privée Saint Vincent de Brézé, la commune doit participer financièrement à la scolarisation des élèves de son territoire en référence au coût d'un élève scolarisé dans ses écoles publiques. Pour 2022, les coûts de fonctionnement de nos 3 écoles étaient de 412,52 € par enfant en classes élémentaires et 1 307,85 € par enfant en classes maternelles.

Le montant total de la convention 2023 avec l'école Saint Vincent, s'élève à 27 043,16 €, ce qui correspond à l'inscription à l'école privée de 18 élèves de notre territoire en élémentaires et 15 élèves en maternelles. Le Conseil Municipal accepte de verser cette contribution pour les frais de fonctionnement pour l'année 2023.

6°) Centre Social Roland Charrier :

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une participation à raison de 5 € par jour et de 3 € par demi-journée, pour tout enfant de la commune, âgé de 3 à 13 ans, présent au centre social lors des activités du mercredi et durant les vacances scolaires.

7°) Groupement de commandes permanent et à la carte :

Le Conseil Municipal décide de signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et les communes membres afin de mutualiser les moyens et compétences lors de la passation de marchés pour ses besoins propres.

8°) Correction des amortissements de l'exercice 2021 :

Une erreur de comptabilisation de l'exercice 2021 de 3 610 € est reportée sur l'exercice 2023.

Dates à retenir

- ◆ 1^{er} avril : 14h30 - *Fête des familles - Gymnase de Saint Cyr-en-Bourg*
- ◆ 7 avril : *Concours de belote - Comité des fêtes de Chacé - Salle des Paillons*
- ◆ 18 avril : 14h30 - *Nettoyons la nature - Rendez-vous Place de La Paleine*
- ◆ 28 avril : 20h30 - *Concert des trompes de chasse - Association Brézé Patrimoine - Église de Brézé*
- ◆ 30 avril : *Randonnée du Patrimoine - Association Brézé Patrimoine - Stade*

Prochain Conseil Municipal le 27 mars 2023 à 18 h 30

***Envoyer vos articles en format WORD et vos photos en pièce jointe avant le 2 avril 2023 à
accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr***

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations